

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ÎLES-DE-LA-MADELEINE

ÉTAT DE LA SITUATION SECTEUR ENVIRONNEMENT Îles-de-la-Madeleine

Résumé aux fins du Sommet Régional
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

présenté par la Commission sectorielle «Environnement – Îles»
au C.R.C.D. de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

NOVEMBRE 1999

TABLE DES MATIÈRES

Page

Table des matières	ii
Introduction	1
1. Les milieux de contraintes	1
1.1. Le complexe dunaire-lagunaire	1
1.2. La mer et les ruisseaux	1
1.3. La forêt	2
2. Les activités économiques	2
2.1. La pêche	2
2.2. L'agriculture	2
2.3. L'extraction du sel	3
2.4. L'extraction du gravier et du sable	3
2.5. L'exploitation du sable de silice, de gaz naturel et autres projets d'exploitation des ressources naturelles	3
2.6. L'activité touristique	3
3. La gestion du territoire et de l'environnement	3
3.1. L'eau potable	3
3.2. La gestion des déchets	4
3.3. La gestion des eaux usées	4
3.4. La production d'énergie	4
4. Enjeux sectoriels	5

INTRODUCTION

L'archipel des Îles-de-la-Madeleine est constitué d'une douzaine d'îlots rocheux. Huit de ces îlots sont habités, sept sont reliés par d'étroites dunes de sable lesquelles ont permis la formation de lagunes. Sa superficie terrestre est de 202 kilomètres carrés. Environ 14 000 personnes vivent sur ce territoire.

Cette superficie très restreinte du territoire des Îles-de-la-Madeleine lui confère une fragilité exceptionnelle qui peut donner à la moindre intervention, des proportions démesurées et produire des impacts irréversibles. Tout intervenant dans l'archipel doit avoir à l'esprit cette préoccupation lorsqu'il entreprend une action quelconque. D'ailleurs, ce milieu fragile subit diverses contraintes ; nous aborderons tour à tour : le complexe dunaire-lagunaire, la mer et les ruisseaux, la forêt, et les activités économiques et la gestion du territoire et de l'environnement.

1. Les milieux de contraintes

1.1. Le complexe dunaire-lagunaire

Les dunes :

- 63 Km³, 275 Km de côtes sableuses, 30% de la superficie terrestres de l'archipel ;
- barrière à l'invasion des bords de mer ;
- présence d'espèces vulnérables ou en danger de disparition ;
- paysage de grande valeur touristique ;
- équilibre fragile au piétinement, à la villégiature, à la circulation, à la construction de routes et autres dérangements.

Les milieux humides :

- tourbières, marais, marécages ;
- peu de superficie mais importance écologique majeure : productivité élevée, protection des nappes phréatiques ;
- méconnaissance générale : remblai, déversements d'eaux usées, etc.

Les lagunes :

- 160 Km² ;
- sites propices pour les oiseaux migrateurs ;
- plans d'eau favorables à l'aquiculture, à la reproduction et à la croissance accélérée de divers poissons, crustacés et mollusques.

Préoccupations pour l'avenir : Conservation, contrôle et mise en valeur de la biodiversité de ces milieux, restauration, qualité des eaux et gestion intégrée des lagunes et milieux humides, recherche et éducation relative à l'environnement.

1.2. La mer et les ruisseaux

Le milieu marin :

- risques de contamination par le transport maritime, activités portuaires, eaux usées et rejets à la mer, accidents maritimes, etc. ;
- risques aussi de contamination par les algues toxiques.

Les ruisseaux :

- état général précaire, dû au déboisement, construction de routes, rejets d'eaux usées, etc. (érosion des berges, envasement, développement d'algues, etc.) ;
- forte diminution de l'éperlan arc-en-ciel, ce poisson bio-indicateur de la qualité d'un cours d'eau.

Préoccupations pour l'avenir : Diminution des polluants, dont les eaux usées, mise en valeur et restauration.

1.3. La forêt

- en 1982, la forêt n'occupait que 17% du territoire ;
- la forêt est aux Îles, un facteur d'équilibre écologique, plus qu'une ressource commerciale : rôle dans le contrôle de l'érosion, protection des sols, approvisionnement en eau potable, qualité du milieu de vie, etc.

Préoccupation pour l'avenir : Conservation de boisés, moratoire sur la percée de sentiers, règles d'urbanisme et d'aménagement favorables au reboisement et au réapprovisionnement de la nappe phréatique, sensibilisation.

2. Les activités économiques

2.1. La pêche

- malgré un moratoire sur la pêche au poisson de fond, la pêche procure encore 2 emplois sur trois aux Îles-de-la-Madeleine ;
- le Sébaste, la Morue franche, le Maquereau bleu, la Plie canadienne, le Hareng atlantique, le Pétoncle géant, le Crabe de neiges et le Homard d'Amérique sont les principales espèces pêchées ;
- le homard pêché aux Îles représente 75% des prises de homard au Québec ;
- en 1997, pour 1177 pêcheurs, 30 millions de dollars de produits débarqués aux îles et 40 millions de dollars de produits transformés ;
- expériences d'aquiculture, gestion des pêches par les pêcheurs et pêches d'espèces nouvelles sont en cours ces dernières années ;
- douze (12) ports de pêche et neuf (9) usines de transformation ;
- problèmes liés au développement durable : rejets de la pêche non-sélective, élimination des résidus d'usine, rejet des eaux de traitement et autres déchets, besoins énormes en eau potable, empiètement sur le littoral, dragages et l'impact de certains engins de pêche sur les habitats, etc.

Préoccupations pour l'avenir : Gestion des pêcheries de façon durable (incluant les phoques), implication des pêcheurs eux-mêmes, sensibilisation des utilisateurs des plans d'eau et gestion intégrée des activités (récréo-touristiques, pêches, navigation, etc.), développement de l'aquiculture et gestion collective des fonds marins, valorisation du milieu et de ses potentiels, augmentation des connaissances.

2.2. L'agriculture

- en 1999, on dénombrait 29 exploitants agricoles enregistrés au bureau du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (M.A.P.A.Q.) ;
- petites entreprises, souvent polyvalentes, pratiques agricoles traditionnelles ;
- peu d'impact négatif sur l'environnement : dérangements dus souvent à l'exiguïté du territoire et à l'absence de zonage agricole (odeurs, fumiers) ;
- contraintes à l'intensification des activités : proximité des cours d'eau et de la nappe phréatique, morcellement des terres et limites de terres agricoles ;
- paysage agricole est un atout pour le développement touristique.

Préoccupations pour l'avenir : Conservation des sols, de leur qualité et d'une activité agricole ajustée aux conditions locales, développement de agro-tourisme, promotion de l'agro-environnement.

2.3. L'extraction du sel

- l'implantation de la mise a nécessité des modifications importantes du milieu : remblayage en littoral lagunaire, creusage d'un chenal, création d'îlots et détérioration du secteur dunaire environnant ;
- en 1996, l'infiltration d'eau dans la mine a pris les allures d'une catastrophe appréhendée. Aujourd'hui la situation est revenue à la normale ;
- activité économique importante, en termes d'emplois directs et indirects.

Préoccupations pour l'avenir : Contrôle du déballastage, maintien de l'étanchéité de la mie, utilisation «saine» des galeries de la mine.

2.4. L'extraction du gravier et du sable

- beaucoup de petites exploitations de carrières. Une quinzaine détiennent une autorisation du Ministère de l'Environnement, plusieurs s'appuient sur les «droits acquis» ;
- pas de zonage, ni de protection des paysages pittoresques. Réglementation pas adaptée et contrôle difficile ;
- pour les sablières, peu de contrôle. Risque de déstabilisation des dunes ;
- quelques expériences positives de restauration.

Préoccupations pour l'avenir : Analyse et bilan de la situation, plan de gestion régional, code d'éthique et réglementation conséquents, expériences de récupération de sable mobile, restauration.

2.5. L'exploitation du sable de silice, de gaz naturel et autres projets d'exploitation des ressources naturelles

- projet d'exploitation de silice, mis en veilleuse ;
- projet d'exploitation pour gaz naturel, en cours.

Préoccupations pour l'avenir : Analyse et vigilance vis à vis les impacts possibles sur le milieu naturel, les pêcheries et le développement socio-économique ; processus d'information et de consultation publique à mettre en place.

2.6. L'activité touristique

- 38 000 visiteurs en 1999 ;
- infrastructures d'accueil et d'hébergement légères, dispersées et de peu d'impact sur le milieu naturel en général;
- sollicitation croissante vis à vis le milieu dunaire et les plages (villégiature, circulation, interprétation, etc.).

Préoccupations pour l'avenir : Conservation des paysages naturels, infrastructures de protection, activités de découvertes et d'interprétation à développer.

3. La gestion du territoire et de l'environnement

3.1. L'eau potable

- seul endroit au Québec où l'eau est totalement puisée de la nappe phréatique ;
- eau d'excellente qualité ;
- ressource essentielle à la qualité de vie dans l'archipel ;
- ressource limitée mais suffisante aux besoins locaux, si elle est gérée adéquatement ;
- risque de contamination par l'eau salée si les débits de pompage sont excessifs ;
- risque de contamination de la qualité par tout rejet sur le sol : par les eaux usées, les eaux de lixiviation, etc.
- travaux de décontamination de l'eau et des sols à Hydro-Québec, depuis 1990 ;
- réseaux d'aqueducs présentent des fuites importantes, difficiles à repérer et à réparer.

Préoccupations pour l'avenir : Maintien de la qualité de l'eau, disposition des eaux usées, réparation des réseaux d'aqueducs, recherche sur les aménagement favorables au réapprovisionnement de la nappe phréatique.

3.2. La gestion des déchets

- l'un des rares endroits au Québec qui rejoint les objectifs du plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelle (1998-2008) ;
- centre de traitement régional : tri, compostage, récupération et incinération ;
- ressourcerie - déchetterie en implantation ;
- coûts élevés, vu les faibles volumes, les équipements spécialisés et l'éloignement des marchés.

Préoccupations pour l'avenir : Consolidation du système, participation accrue au tri à la source, élaboration du plan de gestion et mise en place d'un comité conjoint de vigilance.

3.3. La gestion des eaux usées

- 5 stations d'assainissement des eaux usées municipales (étangs aérés) desservent 40% de la population seulement ;
- géomorphologie locale réduit l'efficacité des installations à plusieurs endroits ;
- risques de contamination des ruisseaux et lagune.

Préoccupations pour l'avenir : Meilleure gestion des eaux usées, assouplissement de la loi afin d'expérimenter des systèmes alternatifs mieux adaptés aux particularités locales.

3.4. La production d'énergie

- alimentation totale d'électricité par une centrale thermique au diesel d'Hydro-Québec ;
- chauffage des maisons à 50% par le mazout ;
- potentiel éolien et autres alternatives.

Préoccupations pour l'avenir : Recherche et développement pour diversifier les sources d'énergie et sensibilisation des citoyens aux économies d'énergie.

3.5. Les services et ressources en matière d'environnement

- manque de ressources gouvernementales sur place : un occasionnel à six (6) mois par année pour le Ministère de l'Environnement, un agent de conservation de la faune occasionnel, engagé selon les besoins, personne au Ministère des Ressources Naturelles depuis 1997 ;
- la MRC et les municipalités sont à réviser le schéma d'aménagement ;
- plusieurs organismes préoccupés par la qualité de l'environnement, particulièrement : Attention Fragiles, Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, Aquarium des Îles-de-la-Madeleine, Société de conservation des Îles, Club d'Ornithologie des Îles, Re-Utile, Association pour la valorisation de la lagune du Havre-aux-Basques, Regroupement des pêcheurs d'éperlan des Îles, Association des chasseurs et pêcheurs sportifs des Îles.

La plupart des ces organismes ont des conditions financières très précaires. Leur présence et activité démontrent l'importance de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine.

Préoccupations pour l'avenir : Reconnaissance des besoins et spécificités des Îles-de-la-Madeleine au point de vue de l'environnement, augmentation des ressources et services disponibles aux Îles-de-la-Madeleine.

4. Enjeux sectoriels

Favoriser la préservation et le développement écoviable des ressources naturelles ainsi que du territoire des Îles-de-la-Madeleine.

En raison de la fragilité de l'écosystème madelinien, la viabilité du développement économique passe par un strict respect de l'environnement et par l'harmonisation des activités humaines sur l'ensemble du territoire des Îles-de-la-Madeleine. De façon plus spécifique, les enjeux sont les suivants :

Favoriser l'établissement de mesures de protection et de gestion pour les milieux écologiquement fragiles : complexe dunaire-lagunaire, forêt, mer et ruisseaux;

Favoriser la participation des citoyens au maintien de la qualité du milieu de vie ;

Favoriser la réduction des impacts environnementaux découlant des activités économiques industrielles;

Favoriser l'établissement de mesures de protection de la ressource eau potable;

Améliorer la gestion de l'environnement aux Îles tout en assurant un contrôle efficace;

Valoriser le potentiel des ressources naturelles et des compétences développées dans notre milieu insulaire;